



## MANIFESTE POUR UNE NOUVELLE AMBITION NUMÉRIQUE

Pour répondre à l'ambition française d'être une nation leader du numérique, il est essentiel que les acteurs technologiques travaillent en étroite concertation avec les acteurs publics. Nous sommes convaincus que c'est ainsi que nous favoriserons réellement la croissance des offres numériques souveraines en France et en Europe. **Nous souhaitons aussi que ces solutions numériques soient à la fois plus résilientes, plus responsables, plus protectrices de la vie privée et enfin plus équitables.** Ces spécificités pourraient ainsi devenir une garantie de qualité et un avantage concurrentiel pour l'ensemble des acteurs numériques européens.

À cette fin, nous souhaitons participer à la conception des instruments réglementaires et financiers qui seront nécessaires à la croissance et à la promotion de ces technologies. Les politiques publiques en matière de technologies sont en effet essentielles pour aider à développer les acteurs français et européens du numérique qui bénéficieront à l'ensemble des acteurs économiques. **À cet égard, le levier de la commande publique constitue un élément stratégique du développement de ces technologies.** La création d'un cadre favorable à la confiance et à la sécurité participera, quant à lui, à l'émergence des prochaines générations d'offres technologiques européennes.

### Les 5 «R» du manifeste pour une nouvelle ambition numérique

#### RÉSILIENCE

La sécurité du numérique est un impératif régalien, mais elle est également devenue l'affaire de tous. Pour vivre et communiquer, la continuité d'activité des systèmes industriels ou bancaires et de nos services publics essentiels - en particulier dans le domaine de la santé – est devenue indispensable au fonctionnement de nos infrastructures. Le développement d'un cadre favorable à la résilience et à la sécurité - et notamment la sécurité d'approvisionnement, car la dépendance est bien l'ennemie de la résilience - sera l'une des caractéristiques essentielles d'un numérique durable. La volonté de concevoir un nouveau cadre commun de confiance entre acteurs publics et privés sera indispensable face aux nouveaux défis sécuritaires auxquels nos sociétés sont confrontées.

#### RESPONSABILITÉ

La capacité à développer et promouvoir des solutions européennes autonomes sera essentielle pour préserver notre indépendance économique, industrielle, et même politique. En effet, face aux risques d'atteinte liés à l'extraterritorialité des lois extra-européennes, en particulier le Cloud Act et la loi FISA, mais aussi face aux risques d'ingérence d'États étrangers, il convient de veiller à la protection de nos données tant personnelles qu'industrielles. La création de technologies européennes autonomes et aussi d'un cadre juridique protecteur sera essentielle au développement de technologies à la fois plus responsables et plus protectrices de notre souveraineté. Le numérique responsable, promu par les acteurs technologiques français, s'inscrit aussi dans une dynamique d'innovation et de transparence en matière environnementale – en ligne avec le leadership climatique incarné par les autorités européennes.

<sup>1</sup> BPI et France 2030

<sup>2</sup> En particulier via SGI et BPI

<sup>3</sup>cf. Propositions du MEDEF pour la Présidentielle 2022

<https://www.medef.com/uploads/media/default/0019/99/14258-propositions-du-medef-election-presidentielle-2022-janvier-24.pdf>



## RÉVERSIBILITÉ

Développer les usages, les applications, les objets connectés, et héberger nos données rendent plus nécessaires encore la possibilité d'accepter (ou non) les conditions trop souvent opaques imposées aux usagers. La capacité à faire évoluer nos partenariats numériques, sans coûts cachés ni artificiellement élevés, doit faire partie intégrante d'un écosystème numérique libre et transparent.

## RÉCIPROCITÉ

Favoriser la réciprocité c'est favoriser le respect entre partenaires économiques, tout en privilégiant une approche lucide et pragmatique des marchés publics avec nos partenaires. C'est aussi, et surtout, placer l'industrie européenne dans des conditions de concurrence équitables vis-à-vis des acteurs extra-européens – lesquels bénéficient d'accès préférentiels à des marchés locaux massifs, largement captifs, ce qui constitue pour ces entreprises un levier important de compétitivité. Ainsi, l'ouverture de nos marchés doit être conditionnée à la réciprocité vis-à-vis de nos partenaires.

## RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

La protection des données personnelles est un enjeu majeur pour nos sociétés et elle a été codifiée dans le cadre du RGPD qui s'est déjà exporté dans plus de 85 pays et territoires dans le monde. En effet, les dérives liées aux usages non contrôlés des données personnelles ont trop souvent remis en cause la confiance des usagers. Cette protection des données personnelles sera encore plus nécessaire face aux nouvelles générations de technologies, à l'image de l'intelligence artificielle, qui accompagneront le quotidien des citoyens. Les technologies qui respecteront et protégeront « dès la conception » les données personnelles doivent devenir un standard d'excellence européen.

<sup>1</sup> BPI et France 2030

<sup>2</sup> En particulier via SGI et BPI

<sup>3</sup>cf. Propositions du MEDEF pour la Présidentielle 2022

<https://www.medef.com/uploads/media/default/0019/99/14258-propositions-du-medef-election-presidentielle-2022-janvier-24.pdf>



**Pour développer ces technologies, nous considérons qu'il convient de mettre en œuvre une politique industrielle du numérique ambitieuse, et cela à court, moyen et long terme. Elle se traduirait dès à présent par les mesures suivantes, indispensables pour un passage à l'action fort et immédiat au service du numérique français et européen :**

- **Sensibiliser et former largement** les citoyens et les entreprises aux usages des solutions européennes ;
- Créer un **Catalogue de solutions souveraines** à référencer en priorité auprès des centrales d'achats (UGAP, Direction des Achats de l'État, centrales sectorielles) ;
- Mobiliser les fonds destinés au financement des startups , PME et ETI de croissance pour contribuer à **faire émerger** au-delà des licornes, des champions industriels internationaux ;
- Doter « France Relance » pour **aider la demande à s'équiper** avec des offres européennes ;
- Mobiliser des financements de R&D pour favoriser l'interopérabilité et la portabilité des solutions avec les plates-formes existantes ;
- Faire émerger **l'Assurance Cyber pour tous**, et particulièrement pour protéger les petites et très petites entreprises ;
- Stimuler l'émergence d'un marché européen du numérique avec la création d'un **European Tech Business Act** ;
- Faire de la **commande publique** un levier de transformation de l'État et l'orienter vers les industries européennes conformément aux Objectifs de Développement Durable et en ligne avec une « doctrine de responsabilité numérique » encore à inventer ;
- Accompagner la mise en place d'une stratégie coordonnée de diplomatie économique entre les services de l'État, visant à promouvoir les offres de la filière numérique française à l'export ;
- Mettre en place un **Small Business Act** tant à l'échelle française qu'européenne pour favoriser l'accès des startups, PME et ETI innovantes à la commande publique.

<sup>1</sup> BPI et France 2030

<sup>2</sup> En particulier via SGI et BPI

<sup>3</sup>cf. Propositions du MEDEF pour la Présidentielle 2022

<https://www.medef.com/uploads/media/default/0019/99/14258-propositions-du-medef-election-presidentielle-2022-janvier-24.pdf>



## LES COSIGNATAIRES INITIAUX



**Philippe LATOMBE**  
Député de la Vendée



**Bernard BENHAMOU,**  
Secrétaire général de l'Institut de  
la Souveraineté Numérique



**Jean-Michel ARNAUD**  
Sénateur des Hautes-Alpes



**Annick BILLON**  
Sénatrice de la Vendée



**Yves DETRAIGNE**  
Sénateur de la Marne



**Brigitte DEVESA**  
Sénatrice des Bouches-du-  
Rhône



**Nassimah DINDAR**  
Sénatrice de la Réunion



**Françoise FERAT**  
Sénatrice de la Marne



**Françoise GATEL**  
Sénatrice d'Ile-et-Vilaine



**Olivier HENNO**  
Sénatrice du Nord



**Claude KERN**  
Sénateur du Bas-Rhin



**Pierre-Antoine LEVI**  
Sénateur du Tarn-et-Garonne



**Anne-Catherine LOISIER**  
Sénatrice de la Côte-d'Or



**Catherine MORIN-DESAILLY,**  
Sénatrice de la Seine-Maritime



**Jacques Le NAY**  
Sénateur du Morbihan



**Sonia de La PROVÔTE**  
Sénatrice du Calvados



**Denise SAINT-PE**  
Sénatrice des Pyrénées-Atlantique



**Nadia SOLLOGOUB**  
Sénatrice de la Nièvre



**Dominique VERIEN**  
Sénatrice de l'Yonne

<sup>1</sup> BPI et France 2030

<sup>2</sup> En particulier via SGI et BPI

<sup>3</sup> cf. Propositions du MEDEF pour la Présidentielle 2022

<https://www.medef.com/uploads/media/default/0019/99/14258-propositions-du-medef-election-presidentielle-2022-janvier-24.pdf>